



**AtlantaSanad**  
ASSURANCE

**\*ATTESTATION D'ASSURANCE\***

Nous soussignées, AtlantaSanad ASSURANCE sis 181, Boulevard d'Anfa – Casablanca-  
certifions que:

**FEDERATION ROYALE MAROCAINE DE CYCLISME**  
LOTISSEMENT LES IRIS, ALLÉE LES ORANGERS,  
RÉSIDENCE DOUAA N°28, AIN SEBÂA  
- CASABLANCA -

Est assurée par la police « Responsabilité Civile des association sportives » n°  
**460.2013.41020033** contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile dans  
le cas ou celle-ci serait recherchée à raison des accidents corporels et/ou matériels  
causés aux tiers par suite des ses activités et ce à concurrence des capitaux suivants :

**A/ Responsabilité Civile Exploitation (Par année d'assurance)**

- Dommages corporels **2 500 000,00 DH**
- Dommages matériels **1 500 000,00 DH**
- Franchise sur dommages autres que corporels : **200,00 DH** par sinistre
- Intoxications alimentaire **1.000.000,00 DH** par année d'assurance

**B/-Indemnités Contractuelles :**

- Décès par adhérent : 50 000,00 DH par personne et par année
- IPP : 50 000,00 DH par personne et par année
- Frais Médicaux : 10 000,00 DH par personne et par année

La présente attestation **valable du 01/01/2023 au 31/12/2023** est remise à l'assuré à sa  
demande pour servir et valoir ce que de droit, et ne peut excéder les termes et  
conditions de la police à laquelle elle se réfère.

Elle n'apporte aucune dérogation à la garantie de l'assureur telle qu'elle résulte des  
dispositions du contrat d'assurance auquel elle se réfère et n'annule en aucun cas les  
effets de toute suspension ou résiliation intervenue durant la période de garantie  
précitée.

Fait à Casablanca, le 25/01/2023  
**COMPAGNIE AtlantaSanad**

  
AtlantaSanad  
ASSURANCE  
Président: TROUADAC063  
181, Boulevard d'Anfa - CASABLANCA